



2024 - 11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars 2024,

Se sont réunis en séance ordinaire les membres du conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de M. **Jérôme OLIVIER**, Maire de la commune de Neuilly en Vexin, sur la convocation qui leur a été adressée.

Étaient présents : **Mmes : Martine GERBER, Snezana MALBRANQUE, Laurence ROCHAS**  
**MM. : Antonio DA COSTA, Benoît COQUILLARD, Jérôme OLIVIER, Philippe CAPRON,**

A donné pouvoir : **Frédéric MARCHAND à Martine GERBER**

Absent : **Marion LIPAROTI**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Mme Martine GERBER** a été désignée comme secrétaire de séance, la séance est ouverte à 19h43.

### **OBJET : DELIBERATION CONCERNANT LES ŒUVRES SOCIALES (DELIB n°2022-19)**

Le conseil est appelé à délibérer sur la proposition du Maire de renouveler la prime de 50€ aux jeunes de la commune qui ont obtenu leur BACCALAUREAT en 2024.

Il est également décidé d'attribuer une participation de 100 euros pour l'obtention d'un permis de conduire pour tout habitant de la commune obtenant un premier permis en 2024 (auto ou moto).

Le conseil municipal autorise le maire à engager les sommes sur l'année 2024 auprès des administrés demandeurs.

La délibération 2024 -11 est soumise au vote et adoptée par 7 voix pour, 2 abstentions.

**DIT** que la présente délibération sera transmise à :  
Contrôle de Légalité – Sous-préfecture de Pontoise  
Monsieur le Trésorier public

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Jérôme OLIVIER,  
Le Maire  
Pour extrait conforme,  
Fait à Neuilly-en-Vexin, le 20/03/2024

